



**Conseil municipal | Séance du 27 juin 2019**

## **Extrait du registre des délibérations**

**Délibération n°2019-06-27-19 | Affaires scolaires - Modification de périmètre scolaire**

**Sur le rapport de Monsieur Fontaine David**

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 23

Date de convocation : 21 juin 2019

L'An deux mille dix neuf, le 27 juin, à 18h30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Joachim Moyse, Maire.

**Etaient présents :**

Monsieur Joachim Moyse, Madame Francine Goyer, Monsieur Pascal Le Cousin, Monsieur David Fontaine, Madame Murielle Renaux, Monsieur Michel Rodriguez, Madame Léa Pawelski, Madame Fabienne Burel, Madame Réjane Gard-Colombel, Madame Thérèse-Marie Ramaroson, Monsieur Philippe Schapman, Monsieur Francis Schilliger, Madame Michelle Ernis, Madame Marie-Agnès Lallier, Monsieur Daniel Vézie, Monsieur Gabriel Moba M'Builu, Monsieur Didier Quint, Madame Catherine Olivier, Madame Nicole Auvray, Madame Florence Boucard, Monsieur Philippe Brière, Madame Noura Hamiche, Madame Agnès Bonvalet.

**Etaient excusés avec pouvoir :**

Monsieur Jérôme Gosselin donne pouvoir à Monsieur Daniel Vézie, Madame Danièle Auzou donne pouvoir à Madame Léa Pawelski, Monsieur Patrick Morisse donne pouvoir à Madame Catherine Olivier, Monsieur Daniel Launay donne pouvoir à Monsieur Gabriel Moba M'Builu, Monsieur Antoine Scicluna donne pouvoir à Madame Thérèse-Marie Ramaroson, Monsieur Hubert Wulfranc donne pouvoir à Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Najia Atif donne pouvoir à Madame Nicole Auvray, Madame Pascale Hubart donne pouvoir à Monsieur David Fontaine, Monsieur Gilles Chuette donne pouvoir à Madame Florence Boucard, Madame Carolanne Langlois donne pouvoir à Monsieur Francis Schilliger, Monsieur Jocelyn Chéron donne pouvoir à Madame Agnès Bonvalet.

**Etaient excusés :**

Madame Samia Lage.

**Secrétaire de séance :**

Monsieur Daniel Vézie

**Exposé des motifs :**

Dans le cadre de la préparation de la prochaine rentrée scolaire, les écoles maternelles Curie et Duruy connaissent des difficultés : les effectifs de l'école Curie apparaissent d'ores et déjà surchargés, alors que l'école Duruy conserve des capacités d'accueil.

La situation des écoles élémentaires Curie est elle-aussi en tension, mais les possibilités d'accueil sur l'école élémentaire Duruy sont réduites et le manque actuel de locaux ne permet qu'un accueil limité sur cet établissement.

*Le Conseil municipal*

*Après avoir entendu le présent exposé,*

**Vu :**

- Le Code général des collectivités territoriales,
- L'article 80 de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

**Considérant :**

- L'intérêt à répartir les enfants du secteur concerné dans les écoles les plus proches, en tenant compte de leur capacité d'accueil.
- Le bénéfice attendu pour améliorer les conditions d'accueil et d'enseignement.
- Une régularisation des flux et un équilibre des effectifs entre les deux groupes scolaires, particulièrement en maternelle.

*Après en avoir délibéré,*

**Décide :**

- De proposer que le secteur scolaire ci-dessous soit commun aux écoles maternelles Irène et Frédéric Joliot-Curie et Victor-Duruy, ainsi qu'aux écoles élémentaires Victor-Duruy, Joliot-Curie 1 et Joliot-Curie 2 :
  - Rue Jean-Perrin, du 1 au 93,
  - Rue Jean-de-La-Fontaine,
  - Rue Jean-Racine,
  - Rue Molière,
  - Rue François-Raspail,
  - Rue Georges-Buffon,
  - Rue Boieldieu,
  - Rue du Madrillet, du 1 au 61.

- Que le service des affaires scolaires est chargé de délivrer les certificats d'inscription scolaires aux familles, pour les groupes Curie ou Duruy, en tenant compte régulièrement de l'évolution des capacités d'accueil des établissements scolaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 34 votes pour.

Pour extrait conforme

Monsieur Joachim Moyse  
Maire

Accusé certifié exécutoire

Réception en préfecture : 28/06/2019

Identifiant de télétransmission : 76-217605757-20190627-lmc113579-DE-1-1